

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION : 15/06/2016	CONSEILLERS PRESENTS Demarcy Denis ♦ Jean-Marc Garcia ♦ Bernard Pointin ♦ David Boucher ♦ Auguste Kordo ♦ François Coiseur ♦ Paul Mathon ♦ Grebent Hélène ♦ SA Joaquim
AFFICHAGE : 07/07/2016	
NOMBRE DE CONSEILLERS: 11	
NOMBRE DE PRESENTS: 8	
NOMBRE d'ABSENTS : 3	CONSEILLERS ABSENTS Petit Olivier (pouvoir à Denis Demarcy), Grebent Hélène (pouvoir à Jean-Marc Garcia) et Guillaume Debril
Secrétaire de séance : Jean-Marc Garcia	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le 23 juin 2016 à 20H30 à la mairie de Bonnay en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Demarcy Denis, Maire de Bonnay.

Après avoir donné lecture du compte rendu de la séance précédente, Monsieur Le Maire ouvre la séance et lit l'ordre du jour :

- ✚ Etat des projets,
- ✚ Personnel communal : informations,
- ✚ Problèmes eaux pluviales : délibération travaux entré village,
- ✚ Règlement des huttes,
- ✚ Valorisation du Marais : information,
- ✚ Programme sécurité école,
- ✚ Statuts du sisco,
- ✚ Nomination d'un référent « lutte contre insécurité routière »,
- ✚ Tarif dispersion des cendres,
- ✚ Groupe de fleurissement : appel,
- ✚ Désignation des délégués préfecture : révision liste électorale,
- ✚ Rapport 2015 SAEP,
- ✚ Dématérialisation avec le contrôle de légalité : convention avec la Préfecture,
- ✚ Divers.

En début de séance, le maire demande d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :

- ✚ décisions modificatives,
- ✚ rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes,
- ✚ Rapport du Président : DSP piscine CALYPSO.

I. Etat des projets.

Cimetière	Reste à poser caveau, tableau affichage, inventaire des tombes en cours
Jardins et aire de jeux	Un règlement des jardins a été fait et envoyé aux jardiniers. Une porte sera posée pour donner l'accès au tracteur au terrain de jeux. Des poteaux seront posés pour baliser un chemin de randonnée au marais.
Sécurité école	Un projet est en étude pour permettre de sécuriser la sortie d'école.
Stationnement handicapé mairie	Afin de nous mettre aux normes, une place de parking handicapé est prévue devant la mairie.
Chemin du cimetière	Le début de l'aménagement du Chemin du Cimetière débutera le dernier trimestre 2016.
Enfouissement réseaux	En étude rue de la Neuville, rue Grand marais, place du marronnier, rue Hazard
Projet gaz	Questionnaire envoyé : 25 réponses dont 20 positives
Réseau eau SAEP	Travaux de remplacement de la conduite dans le marais en cours. Travaux de remplacement en 3 phases de la conduite Grande Rue, 1 ^{ère} tranche en 2016.
Fibre	Une réunion publique aura lieu à l'automne.
Tout à l'égout	Les études sont faites. En attente de vote par la Communauté de Communes.
Salle des fêtes cantine	Une restauration collective sera mise en place dès le mois de septembre dans la salle des fêtes de Bonnay.
Petits travaux de trottoirs	Le devis a été accepté, les travaux débuteront au deuxième semestre 2016.
Bouche d'égout	Une bouche d'égout a été scellée rue d'Heilly

II. Remplacement de fonctionnaires territoriaux indisponibles.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ;

Sur le rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, Décide

- d'autoriser M. le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 – 1er alinéa de la loi du 26.01.1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles ;
- de charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;

III. Travaux d'aménagement de trottoirs devant le 67 Grande Rue.

Suite aux inondations récentes, le conseil municipal décide de relever le trottoir et de poser des bordures devant le 67 Grande Rue.

A l'unanimité, le conseil accepte le devis de la société IREM d'un montant de 3 525.60 € et charge Monsieur le Maire d'inscrire au budget 2016, les crédits nécessaires à la réalisation du projet.

IV. Règlement des huttes.

Les conseillers municipaux sont appelés à réfléchir à l'évolution du règlement des huttes pour la prochaine réunion.

V. Valorisation des marais.

Les étudiants de David Boucher, formateur au Paraclet, ont réfléchi sur le moyen de valoriser la biomasse du marais. Monsieur Boucher présente l'étude faite. Il y a lieu d'affiner la réflexion. Une décision devra être prise par rapport aux arbres du petit marais. Il faut trouver une entreprise forestière voulant acheter ce lot de bois.

VI. Programme sécurité école.

La société signature n'ayant pas remis son devis pour pose de panneaux, miroir, barrière, marquage aux sols pour arrêt des bus, ce point fera l'objet d'un prochain conseil.

En ce qui concerne le devis de 9 970.42 € pour construction d'un plateau surélevé devant l'école, Monsieur Mathon est très réservé pour l'évacuation des eaux. Les grilles latérales ne suffiraient pas en cas de gros orage à évacuer l'eau qui pourrait rentrer dans la cour de l'école et dans la cour du GAEC Mathon.

VII. Compétences « Périscolaire / garderie et cantine ».

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire, précise que par délibération en date du 20 avril 2016, le SISCO de Bonnay – Lahoussoye – Franvillers a pris la nouvelle compétence « Périscolaire / Garderie et cantine »

Il appartient à ces communes adhérentes de se prononcer sur cette compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se déclare :

- favorable à la prise de la compétence « Périscolaire / garderie et cantine » par le SISCO Bonnay–Lahoussoye-Franvillers.

VIII. Modification du statuts du SISCO Bonnay – Lahoussoye – Franvillers.

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire, précise que par délibération en date du 20 avril 2016, le SISCO de Bonnay – Lahoussoye – Franvillers a modifié ses statuts notamment en ce qui concerne la nouvelle compétence « Périscolaire / Garderie et Cantine ».

Il appartient à ces communes adhérentes de se prononcer sur cette modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve les statuts du Syndicat Scolaire ci-annexés.

IX. Nomination d'un référent « lutte contre l'insécurité routière ».

Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Jean-marc Garcia.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

X. Dispersion des cendres : tarif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de fixer un tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir, à compter du 1^{er} juillet 2016 :

- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 20 €.

Monsieur le Maire, rappelle que la dispersion des cendres sera consignée sur un registre spécial en mairie.

XI. Groupe de fleurissement.

Un appel sera fait dans le village pour relancer le groupe de fleurissement.

XII. Désignation d'un délégué préfecture pour la révision de la liste électorale.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux, du courrier reçu par la préfecture de la Somme concernant le renouvellement des délégués de l'administration au sein des commissions administratives chargées des opérations de révision des listes électorales pour les années 2017 à 2019.

En effet il y a lieu de proposer deux personnes aptes à remplir les fonctions.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de proposer les noms suivants :

- 1/ Boucher David né le 30 octobre 1981 à Amiens, domicilié 34 Grande Rue 80800 Bonnay et
- 2/ Coiseur François né le 30 juillet 1951 à Nancy, domicilié 10 Grande Rue 80800 Bonnay.

La préfecture nous informera de son choix dans les meilleurs délais.

XIII. Rapport 2015 du SAEP.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable de 2015. Conformément à l'article L.2224-5 du CGCT, ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre du SAEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le rapport 2015 de la SAEP.

XIV. Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de Bonnay souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Après discussion, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services ACTES proposés par la société ADULLACT pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture de la Somme, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société ADULLACT pour la délivrance des certificats numériques.

XV. Décisions modificatives.

Le Conseil Municipal décide de prendre une décision modificative pour affecter le reversement de fonds de péréquation reçu de la Communauté de Communes dans le budget 2016 sous la répartition suivante :

BUDGET 2016 - FONCTIONNEMENT			
DEPENSE Chapitre 11		RECETTES Chapitre 73	
Art 61522	+ 4 563 €	Art 7325	+ 4 863 €
Art 673	+ 300		

XVI. Bilan d'activité 2015 de ma Communauté de Communes du Val de Somme.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Générale des Collectivités Territoriales, le bilan d'activités de la Communauté de Communes du Val de Somme doit être présenté au Conseil de Communauté puis communiqué à chaque Conseil Municipal des communes membres (Article L 5211.39).

Ce document est à la disposition de chacun des membres.

Le Conseil Municipal de Bonnavy, accepte le bilan d'activité 2015 de la Communauté de Communes.

XVII. Bilan d'activité 2015 du centre aquatique CALYPSO : rapport du Président.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application du Code Générale des Collectivités Territoriales, le bilan d'activités 2015 du centre aquatique CALYPSO doit être présenté au Conseil de Communauté puis communiqué à chaque Conseil Municipal des communes membres (Article L 5211.39).

Ce document est à la disposition de chacun des membres.

Le Conseil Municipal de Bonnavy, accepte le bilan d'activité 2015 du centre aquatique CALYPSO.

XVIII. Ouverture d'un programme pour des travaux d'aménagement dans la salle communale en vue d'accueillir la cantine à la rentrée septembre.

Pour permettre de passer en investissement les travaux liés à l'aménagement de la salle communal en vue d'accueillir une cantine à la rentrée prochaine, le Conseil Municipal décide d'ouvrir un programme :

- Travaux d'aménagement de la salle communale.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Trésorerie de Corbie.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Demarcy Denis	Jean-Marc Garcia	Olivier Petit <i>Absent excusé</i>
Mathon Paul	Sa Joaquim	David Boucher
Kordo Auguste	Bernard Pointin	Debril Guillaume <i>Absent</i>
Coiseur François	Grébent Hélène <i>Absente excusée</i>	